

**Comité d'experts spécialisé (CES) Évaluation des risques biologiques dans les aliments - CES BIORISK 2022-2026**

**Procès-verbal de la réunion  
du 11 décembre 2024**

*Considérant le décret n° 2012-745 du 9 mai 2012 relatif à la déclaration publique d'intérêts et à la transparence en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, ce procès-verbal retranscrit de manière synthétique les débats d'un collectif d'experts qui conduisent à l'adoption de conclusions. Ces conclusions fondent un avis de l'Anses sur une question de santé publique et de sécurité sanitaire, préalablement à une décision administrative.*

*Les avis de l'Anses sont publiés sur son site internet ([www.anses.fr](http://www.anses.fr)).*

**Étaient présents le 11 décembre 2024 - Matin :**

- **Membres du comité d'experts spécialisé :** Frédéric AUVRAY, Mickaël BONI, Gilles BORNERT, Catherine CHUBILLEAU, Monika COTON, Georges DAUBE, Noémie DESRIAC, Florence DUBOIS-BRISSONNET, Michel FEDERIGHI, Philippe FRAVALO, Michel GAUTIER, Michèle GOURMELON, Sandrine GUILLOU, Stéphane GUYOT, Nathalie JOURDAN-DA SILVA, Claire LE MARREC, Sandra MARTIN-LATIL, Jeanne-Marie MEMBRÉ, Eric OSWALD, Nadia OULAHAL, Pascal PIVETEAU, Régine TALON, Isabelle VILLENA
- **Coordination scientifique de l'Anses**

**Étaient absents ou excusés :**

Frédéric BORGES, Didier HILAIRE, Sabine SCHORR-GALINDO

**Étaient présents le 11 décembre 2024 - Après-midi :**

- **Membres du comité d'experts spécialisé :** Frédéric AUVRAY, Mickaël BONI, Gilles BORNERT, Catherine CHUBILLEAU, Monika COTON, Georges DAUBE, Noémie DESRIAC, Michel FEDERIGHI, Philippe FRAVALO, Michel GAUTIER, Sandrine GUILLOU, Stéphane GUYOT, Nathalie JOURDAN-DA SILVA, Claire LE MARREC, Sandra MARTIN-LATIL, Jeanne-Marie MEMBRÉ, Eric OSWALD, Nadia OULAHAL, Pascal PIVETEAU, Sabine SCHORR-GALINDO, Régine TALON, Isabelle VILLENA
- **Coordination scientifique de l'Anses**

**Étaient absents ou excusés :**

Frédéric BORGES, Florence DUBOIS-BRISSONNET, Michèle GOURMELON, Didier HILAIRE

## **Présidence**

Philippe Fravallo assure la présidence de la séance pour la saisine ayant fait l'objet d'une finalisation et d'une adoption des conclusions.

## **1. ORDRE DU JOUR**

L'expertise ayant fait l'objet d'une finalisation et d'une adoption des conclusions est la suivante : Réalisation d'une trame générique de guide de bonnes pratiques d'hygiène (GBPH) et d'application des principes HACCP (autosaisine n° 2023-AUTO-0187).

## **2. GESTION DES RISQUES DE CONFLIT D'INTERETS**

Le résultat de l'analyse des liens d'intérêts déclarés dans les déclarations publiques d'intérêts (DPI) et du point à l'ordre du jour ayant fait l'objet d'une finalisation et d'une adoption des conclusions n'a pas mis en évidence de risque de conflit d'intérêts.

## **3. SYNTHÈSE DES DÉBATS, DÉTAIL ET EXPLICATION DES VOTES, Y COMPRIS LES POSITIONS DIVERGENTES**

### **Réalisation d'une trame générique de guide de bonnes pratiques d'hygiène (GBPH) et d'application des principes HACCP (autosaisine n° 2023-AUTO-0187)**

Le président vérifie que le quorum est atteint avec 21 experts sur 26 ne présentant pas de risque de conflit d'intérêts. Le vote se déroule l'après-midi, N. Jourdan-Da Silva est absente au moment des discussions et du vote.

### **Organisation de l'expertise**

L'expertise a été réalisée dans le respect de la norme NF X 50-110 « Qualité en expertise – Prescriptions générales de compétence pour une expertise (Janvier 2024) ».

L'expertise collective a été réalisée par le groupe de travail pérenne « Évaluation des guides de bonnes pratiques d'hygiène et d'application des principes HACCP » (GT GBPH). L'autosaisine a été présentée au CES BIORISK le 23 octobre 2024, puis les travaux ont été discutés au cours des réunions plénières des 20 novembre 2024 et 11 décembre 2024. Ils ont été adoptés par le CES BIORISK réuni le 11 décembre 2024.

### **Synthèse des discussions**

#### **▪ Séance du 23 octobre 2024**

Le contexte et les questions de l'autosaisine n° 2023-AUTO-0187 ont été présentés au CES BIORISK.

#### **▪ Séance du 20 novembre 2024**

Dans le cadre de cette autosaisine, le GT GBPH avait produit une trame de guide pour la rédaction des GBPH, afin d'aider les rédacteurs de ce type de document. Cette trame complète les fiches outils de l'Anses. Elle doit permettre aux rédacteurs d'avoir accès à un document pratique indiquant

les parties indispensables à faire figurer dans un GBPH : champ d'application, réglementation, analyse des dangers et mesures de maîtrise.

Des corrections de forme ont été apportées par certains experts du CES BIORISK, ainsi que l'ajout de quelques références réglementaires.

Les discussions ont porté sur :

- la notion de zonage concernant les infrastructures des IAA (industries agroalimentaires) dans la liste des programmes prérequis (PRP) ;
- la dénomination des « eaux impropres à la consommation humaine » ;
- l'absence d'exemples illustratifs pour les rédacteurs de guide, absence qui a été argumentée par une possible utilisation inappropriée de ces exemples ;
- le rappel de la différence entre dangers et indicateurs d'hygiène des procédés.

▪ **Séance du 11 décembre 2024**

La trame générique de ce guide a été à nouveau examinée par les experts. Au cours de la discussion, il a été souligné que ce document est une trame à compléter par les rédacteurs et non un manuel. Le GT GBPH élabore également d'autres documents plus techniques si nécessaires tels que les fiches outils pour accompagner la rédaction des guides.

Une attention particulière a été portée à la description précise des dangers biologiques, notamment en termes de sources de contamination des aliments et leur physiologie (conditions requises pour leur survie, leur multiplication dans les aliments).

Quelques modifications de forme ont également été apportées au document.

**À l'issue des débats, le Président propose une étape formelle de validation avec délibération et vote. Il rappelle que chaque expert donne son avis et peut exprimer une position divergente. Les experts adoptent à l'unanimité des présents (21 experts présents au moment de la délibération sur les 26 qui pouvaient prendre part au vote) les conclusions de l'expertise pour la réalisation d'une trame générique de guide de bonnes pratiques d'hygiène et d'application des principes HACCP.**

M. Philippe FRAVALO  
Président du CES BIORISK 2022-2026